

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal,
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 5 AOÛT

INFORMATIONS

LA CÉRÉMONIE AU PANTHÉON

C'est hier qu'a eu lieu la réception des cendres de Carnot, Marceau, Baudin et La Tour d'Auvergne au Panthéon.

M. Carnot est arrivé à 9 h. 1/2 avec ses deux fils, aux cris de : « Vive la République. »

La garde républicaine a exécuté la *Marseillaise*; les canons ont résonné.

MM. Tirard, Noël Parfait et Maze ont prononcé des discours.

Les troupes de Paris ont défilé au pas devant le catafalque. Les musiques jouaient des marches funèbres, les canons tonnaient.

Tous les ministres étaient présents, sauf M. Fallières qui accompagnait le Shah de Perse à Versailles.

On a procédé à la levée des corps devant le cortège.

Les cercueils ont été déposés dans les caveaux et chaque case a été fermée par une pierre sur laquelle est gravée une inscription rappelant les titres du défunt.

Les inhumations terminées, M. Carnot et le cortège ont remonté au Panthéon et le Président de la République a posé la première pierre du monument de Hoche et de Kléber en présence de nombreuses délégations.

La magistrature, les états-majors de la guerre et de la marine ont donné un vif éclat à la cérémonie. La décoration du Panthéon annonçait plutôt une apothéose qu'une cérémonie funèbre. Les tentures noires disparaissaient sous les fleurs et les couronnes.

On annonce la mort de Félix Pyat.

ARITHMÉTIQUE MINISTÉRIELLE

Dans les calculs fantaisistes auxquels on se livre au ministère de l'intérieur, pour atténuer la portée du scrutin du 28 juillet, s'est glissée, entr'autres, un élément qu'il convient de relever.

Dans certains cantons, la lutte était unique entre républicains. Un des candidats était ministériel; l'autre présentait comme révisionniste et adversaire du ministère. Or, toutes les fois que ce candidat républicain a été élu, le ministre de l'intérieur ne se borne pas à le ranger parmi les républicains élus, ce qui serait juste; ce candidat anti-ministériel compte parmi les candidats du gouvernement. Ce n'est pas extrêmement loyal, mais c'est bien dans les traditions du régime actuel.

On avait annoncé que le général Forgemol de Bostquenard allait être relevé du commandement du 11^e corps, parce que dans le dossier de la Haute-Cour on aurait découvert une carte de visite envoyée par le général à M. Boulanger. Cette nouvelle est inexacte, ou du moins doit être expliquée d'une autre façon. La vérité est que, le 12 de ce mois, le général atteindra le terme légal de son commandement, au grand regret d'ailleurs de tous les habitants

de la région; militaires ou civils, au nom desquels *l'Espérance du Peuple* adresse un chaleureux hommage. Mais le pays ne sera pas privé pour cela des précieux services du général Forgemol. Nous croyons savoir en effet qu'on lui réserve, à Paris, des fonctions importantes et dignes de sa haute valeur.

LA LOI MILITAIRE ET LES SÉMINARISTES

C'est bien la classe de 1889 qui tombera sous le coup de la nouvelle loi; mais la classe de 1889 est celle qui tire au sort en 1890. Quant aux séminaristes qui ont tiré au sort cette année et qui appartiennent à la classe de 1888, ils ne seront pas appelés sous les drapeaux, attendu qu'ils ont été dispensés par le conseil de révision sur les décisions duquel on ne peut revenir. Les séminaristes appartenant à la classe de 1888 sont donc soumis au régime de la loi de 1872.

LE PANAMA

La souscription aux nouvelles obligations à lots, sans intérêt, de Panama est close.

Le résultat obtenu est des plus satisfaisants; sans aller jusqu'à dire que l'émission a été plusieurs fois couverte, on peut affirmer toutefois que les espérances les plus optimistes ont été dépassées.

La solution finale est donc entièrement favorable.

La liquidation de Panama se trouve enfin dégagée d'une dette considérable dont l'exigibilité était depuis longtemps arrivée; elle possède maintenant une somme suffisante pour faire face à l'entretien de son matériel et des travaux jusqu'ici exécutés, et attendre le moment où il sera possible de préparer une reconstitution de l'affaire.

En matière militaire, quand nous faisons un pas, les Allemands en font deux. Nos voisins n'ont garde de vouloir manquer à leur habitude d'accroître sans cesse les forces militaires de l'empire, en invoquant les augmentations réalisées en France.

Nous allons rattraper cet automne l'avance réalisée l'hiver dernier par l'artillerie allemande; vite celle-ci se prépare à une nouvelle extension: c'est dans l'ordre. D'après les *Nouvelles de Hambourg*, le général Verdy du Vernois « a l'intention de répondre aux dernières mesures prises par la France pour renforcer l'artillerie. L'état-major, surtout le nombre des officiers de grade inférieur de l'artillerie allemande, sera augmenté. Un projet tendant à ce but sera soumis au Reichstag, dans sa prochaine session ».

Nous ferons remarquer que les batteries allemandes ont déjà trois lieutenants. Si on accroît encore le nombre de ces officiers, il est manifeste que cette augmentation correspondra à bref délai à de nouvelles batteries créées en temps de paix ou tout au moins à des cadres presque complets pour les batteries de réserve à former au jour de la mobilisation.

MORT DE CARNOT

2 AOÛT 1823

Si nous nous refusons à comprendre comment on peut décerner les honneurs du Panthéon à un homme dont le nom se trouve, à chaque page de nos archives, accolé à celui de Robespierre au bas des ordres les plus sanglants de la Terreur, nous ne contestons nullement à Carnot le rôle qui lui revient dans l'organisation de la défense de la patrie, mais on s'en fait généralement une fausse idée, et toute justice rendue à ses efforts, il n'a pas plus été « l'organisateur de la victoire » que M. Thiers n'a été le « libérateur du territoire », car nous nous grisons volontiers de mots aux dépens de la vérité.

Le rôle de Carnot ne commence qu'au 14 août 1793, date de son entrée au Comité de Salut public; la France paraissait perdue, elle fut sauvée, et il en eut certainement sa part, il serait parfaitement injuste de la lui dénier; mais on oublie trop que la réforme capitale qui décida du succès des armées françaises fut celle à laquelle il se montra le plus obstinément opposé, et qu'il ne réalisa que contraint et forcé. C'est celle de l'« amalgame » qui confondit les troupes de ligne et les gardes nationales de toute sorte issues de la Révolution sous un seul et même régime, sans différence de paie, de nom, d'uniforme, de solde ou d'avancement. Dubois-Crancé en était l'auteur, elle avait été votée le 21 janvier 1793 et n'avait pu encore être réalisée quand Carnot arriva aux affaires; il la remit en question; n'en ayant pas eu l'idée, il fallut à la fin de l'année un retour offensif de Dubois-Crancé et un nouveau vote de la Convention pour le forcer à céder.

Carnot, membre du Directoire, proscrit par la République, puis comte de l'Empire, régicide pardonné en 1814, fut banni par la loi de janvier 1846 qui excepta de l'amnistie les régicides ayant repris les armes contre le Roi pendant les Cent Jours, et mourut à Magdebourg le 2 août 1823, laissant un fils qui fut membre du gouvernement provisoire en 1848; son petit-fils est Président de la troisième République.

LA LOI MILITAIRE ET L'ÉGLISE

C'est le titre d'un excellent article que nous lisons dans la *Défense*, sous la signature de M. A. de Claye. En voici la conclusion :

« Nos adversaires affectent, — lisez le *Temps*, — de croire que l'épiscopat demandait à M. Carnot une chose quasi-impossible en l'exhortant à user de son droit constitutionnel de provoquer une nouvelle délibération.

» Nous ne devons pas permettre que l'histoire d'hier soit défigurée de la sorte. Pour empêcher que la loi ne fût votée au cours de la législature maintenant close, le gouvernement n'avait aucune initiative à prendre. La conférence mixte organisée entre les délégués du Sénat et de la Chambre dans le but d'aboutir à une entente avait échoué. Que le gouvernement s'abstint, et c'était fini du projet pour plusieurs mois. Le gouvernement a préféré re-

courir au droit qu'il avait, mais que rien ne l'obligeait à exercer, de saisir lui-même la Chambre, malgré l'insuccès de la conférence. Il a donc engagé directement sa responsabilité; qu'il la garde!

» Il y a eu, sur ce point, une sorte de surenchère entre la coalition opportuno-radical et les boulangistes. Le projet de loi était l'œuvre, surtout, du général Boulanger; c'était son ami Laisant qui avait crié en pleine Chambre: « Le service des séminaristes est toute la loi! » C'était son ami Laguerre qui avait lancé la formule: « Les curés sac au dos! » Eh bien! les mêmes opportunistes qui font, de temps à autre, adresser par leurs journaux des appels désespérés aux conservateurs, ont tenu à établir et à nous démontrer par des faits, par des votes, que si nous n'avons rien à attendre du boulangisme, nous avons tout à redouter de leur haine irréconciliable.

» Cette loi militaire que combattaient tous les officiers et tous les hommes compétents, n'a été votée que par des considérations purement électorales: on l'a avoué. Nous demandons si ce calcul a été aussi habile qu'il était malhonnête et antipatriotique. »

UNE MÉPRISE

AU SUJET DE LA LOI MILITAIRE

Un savant professeur de faculté de droit nous adresse la note ci-jointe. Espérons que la maladresse de nos législateurs dans la rédaction aura son effet; c'est notre droit absolu :

« Nous appelons l'attention de nos confrères de Paris et de la province sur une interprétation très grave, que beaucoup ont donnée, et qui est contraire au texte de cette loi prétendue.

» On a dit que les ecclésiastiques qui ne seraient pas pourvus, à l'âge de 26 ans, d'un emploi reconnu par l'Etat, rentreraient dans le droit commun et ainsi à leur année préalable de service devraient en ajouter deux autres. Or, cela est absolument contraire au texte. Que dit l'article 24 :

« Les élèves ecclésiastiques mentionnés au paragraphe 4^e, qui, à l'âge de 26 ans, ne seraient pas pourvus d'un emploi de ministre de l'un des cultes reconnus par l'Etat, seront tenus d'accomplir les deux années de service dont ils avaient été dispensés. »

» Est-ce qu'un emploi de ministre de l'un des cultes reconnus par l'Etat, est la même chose qu'un emploi reconnu par l'Etat? Evidemment non. Par exemple, un aumônier de communauté, d'orphelinat, a un emploi de ministre de l'un des cultes reconnus par l'Etat, puisqu'il remplit des fonctions qui sont propres au clergé catholique, et cependant son emploi n'est pas reconnu par l'Etat.

» Il faut en dire autant des vicaires, rétribués seulement par les fabriques. On est donc autorisé à conclure ceci: ce sont tous les élèves ecclésiastiques devenus prêtres, à 26 ans, qui peuvent invoquer le texte de l'article 24 à une exception près, très importante, il est vrai. Nous voulons parler des prêtres professeurs, et pour ces derniers il n'y a d'autres ressources

que d'avoir obtenu, avant 26 ans, le diplôme soit de licencié ès-lettres, soit de licencié ès-sciences, soit de docteur en droit.

» Nous croyons qu'une confusion a été faite par les auteurs de l'interprétation à laquelle nous venons d'opposer la lettre même de la loi militaire. On a confondu l'accomplissement des deux dernières années de service et l'obligation de rejoindre immédiatement en cas de mobilisation.

» Relativement à ce devoir ou plutôt à cette servitude, il n'y a eu effet de dispenses pour les ecclésiastiques que s'ils sont « ministres » des cultes reconnus par l'Etat, chargés du service d'une paroisse, — aumôniers des lycées, des hôpitaux, des prisons et des établissements pénitentiaires » (Tableau B. annexé à la loi militaire.) »

GUILLAUME II EN ANGLETERRE

L'empereur d'Allemagne est en Angleterre. Voici quelques détails sur son arrivée :

La rencontre de l'empereur Guillaume et du prince de Galles a eu lieu samedi un peu après cinq heures de l'après-midi.

A peine l'empereur avait-il mis pied à terre, à la jetée de la Trinité, que deux corps de musique ont entonné le *God save the queen*. On sait que cette mélodie se trouve être en même temps celle de l'hymne national prussien *Heil dirim Sieger-Kranz*.

Le voyage de Cowes à Osborne-House a eu lieu en voiture découverte.

La reine, qui portait le grand cordon jaune d'un ordre prussien et le cordon bleu de l'ordre de la Jarretière, était entourée de sa cour tout entière.

A l'arrivée de l'empereur, la reine, accompagnée de la princesse Béatrice, a descendu les marches de l'escalier. Elle a embrassé son petit-fils sur les deux joues, après quoi a eu lieu la présentation de lord Salisbury et des autres personnages présents.

Au banquet du soir, l'empereur était assis à la droite de la reine. Tous les membres de la famille royale d'Angleterre y assistaient.

Lord Salisbury et le comte Herbert de Bismarck étaient dans une salle contiguë à celle où était mise la table des souverains.

Pendant le banquet, la musique de l'infanterie de marine jouait dans le parc d'Osborne.

LETTRÉ DE M. LE BASTARD

M. Le Bastard, maire de Rennes, vient d'envoyer à M. le préfet d'Ille-et-Vilaine la lettre suivante, datée du 31 juillet 1889 :

« Monsieur le préfet,

» J'ai appris hier soir que j'avais été suspendu de mes fonctions de maire, puis révoqué. Cette mesure ne m'a causé aucune surprise ; je suis même étonné qu'elle n'ait pas

été prise plutôt, sachant bien qu'un républicain indépendant comme moi ne pouvait être plus longtemps toléré à la tête de l'administration d'une grande ville par la faction qui, pour quelques semaines encore, opprime le pays.

» Aussi je conserverai précieusement comme des titres d'honneur l'arrêté de suspension et le décret de révocation que vous m'avez adressés.

» C'est bien un prétexte que le gouvernement a saisi pour une révocation qu'il avait certainement l'intention de prononcer avant les élections législatives, car dans mes fonctions de maire j'ai toujours agi de la façon la plus correcte, bien que souvent il m'en ait coûté.

» Comme candidat, si nous avions vraiment la liberté électorale, j'avais le droit de dire ce que bon me semblait.

» Cependant, je n'ai fait qu'autoriser mes amis à mettre mon visa sur les affiches qu'ils croyaient devoir publier en faveur de ma candidature.

» Je n'ai, du reste, songé que du jugement que porteront sur moi mes concitoyens, lorsque vous les convoquerez pour compléter le Conseil municipal avant l'élection de mon successeur.

» Je les mettrai alors à même de choisir entre leur ancien maire et les candidats qui se chargeront de se faire les champions de l'honneur du ministère mis en cause dans l'affiche incriminée.

» Il ne me semble pas douteux que le gouvernement ne puisse trouver dans la ville de Rennes des candidats qui accepteront cette mission difficile.

» J'ai pleine confiance dans le verdict que rendra le suffrage universel.

» Veuillez agréer, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» E. LE BASTARD. »

LA QUESTION CRÉTOISE

L'éternelle question crétoise semble à la veille de se rouvrir. On sait qu'elle se réduit à ceci : la population crétoise supporte impatiemment le joug des Turcs. Ne se sentant pas ou ne se croyant pas capables de vivre d'une façon indépendante, les chrétiens crétois seraient désireux de s'annexer à la Grèce et, à certaines époques, le gouvernement hellénique a laissé voir qu'il consentirait volontiers à cette annexion de territoire.

Suivant son habitude, le gouvernement ottoman se borne à réprimer les troubles lorsqu'ils éclatent et à laisser au temps le soin d'arranger les difficultés.

Depuis quelques jours, la situation s'est modifiée. Des collisions se sont produites entre Crétois et Turcs.

On est d'ailleurs fort mal renseigné à cet égard. Ce qu'on sait, c'est qu'au Parlement

anglais, lord Salisbury a déclaré que l'Angleterre n'avait point été sollicitée par les Crétois d'étendre sur eux son envahissante protection.

La Grèce affecte une grande réserve. La Turquie ne dit rien, mais envoie des troupes ; enfin, un navire anglais est déjà dans les eaux crétoises ; un italien est parti ; un français va prendre la mer. On parle encore d'un croiseur russe et d'un vaisseau autrichien.

Tout cela n'indique point une situation aussi calme qu'on pourrait le souhaiter.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LA SAINT-DOMINIQUE A SAUMUR

La fête de saint Dominique a été célébrée hier à Saumur avec un éclat exceptionnel. Les chapeletiers de notre cité, réunis en confrérie depuis quelques mois seulement, sous le vocable du fondateur du saint Rosaire, ont fêté leur patron d'une façon admirable et avec un esprit de foi qui donne les plus grandes espérances.

Depuis le jour de sa création, la corporation avait décidé cette solennité et sollicité de M. l'abbé Garnier qu'il vint en cette circonstance la présider et lui adresser la parole.

Le vénérable apôtre de la classe ouvrière a répondu à cet appel.

La messe de la confrérie a eu lieu à 11 heures. Le côté droit de la nef de l'église Saint-Pierre était réservé aux hommes de l'Association de N.-D. du Travail, le côté gauche aux associées. Les chapelles ont été envahies par les fidèles de la ville accourus en foule pour entendre l'orateur chrétien. Rien de magnifique comme cette assemblée, aussi nombreuse qu'au jour de Pâques.

La messe a été dite par M. le curé de la Visitation. Plusieurs membres de l'Association, doués d'organes bien timbrés, ont fait retentir les voûtes d'hymnes religieux ; toute l'assistance leur répondait.

Après l'évangile, M. l'abbé Garnier est monté en chaire. L'orateur a remercié tous les ouvriers qui avaient si bien compris son appel, et donné les consolants résultats dont il était l'heureux témoin. Sa parole a fait ressortir les bienfaits de l'Association pour lutter contre les difficultés de la crise industrielle, alors que la production dépasse de beaucoup la consommation ; dans ce temps où la fortune publique est représentée par des valeurs fictives, et qu'aucun sentiment chrétien ne préside aux transactions et aux affaires d'ici-bas. D'où la nécessité de revenir à l'Église qui a contribué à la prospérité morale, matérielle et industrielle de nos ancêtres.

L'éminent orateur n'a pas reculé devant l'objection que, de par le monde, on ne manque

pas de jeter à la face des catholiques : vous voulez nous ramener à l'ancien régime. Ce n'est pas si effrayant qu'on semble le croire. L'Église n'a point à modifier ses dogmes et ne les abandonnera pas, mais elle saura toujours, comme elle l'a fait à toutes les époques de l'histoire, se plier suivant les idées, les besoins et les progrès du temps.

Après la messe, tous les chefs de dizaines se sont groupés dans le sanctuaire autour de la bannière de la confrérie et M. le curé de Saint-Pierre a procédé à sa bénédiction. Cette bannière, don généreux et travail délicat dû au savoir de l'une des patronesses de l'œuvre, a été transportée dans l'après-midi au sanctuaire de N.-D. des Ardilliers.

M. Garnier avait donné rendez-vous à son auditoire à 4 heures, dans ce sanctuaire privilégié, si cher aux Saumurois. Il était juste que les industriels qui vivent sous la protection de la Vierge miraculeuse et du produit de son culte lui rendissent un hommage public et vissent lui demander sa puissante protection pour leurs travaux quotidiens et leurs familles. Tous l'ont compris. Comme à l'église Saint-Pierre, le matin, la chapelle de N.-D. des Ardilliers était trop étroite pour contenir les associés et les fidèles de la ville entière accourus à cet acte public de reconnaissance.

Du haut de la chaire, M. l'abbé Garnier a retracé la vie de saint Dominique, et dans des aperçus d'une haute valeur a exposé la grâce spirituelle que l'ouvrier chapeletier devait retirer de son travail, et quelles ressources cet instrument de la prière, créé par saint Dominique, offrait pour la bonne harmonie et la concorde entre tous.

La bannière qui avait été bénie le matin était déployée dans le sanctuaire de Notre-Dame. Cette double consécration rendait ce trophée cher à chacun des membres de la corporation, qui lui restera attaché comme tout Français au drapeau de la Patrie.

Le soir, 125 sociétaires se sont réunis en un banquet corporatif, où a régné tout le temps la plus cordiale et la plus sincère fraternité. Plusieurs toasts ont été portés. Nous serons heureux de les reproduire demain.

Cette belle et consolante journée portera ses fruits, et tout nous permet d'espérer que bientôt de nouvelles associations se formeront dans notre ville. Saumur ne restera point en arrière dans le mouvement religieux qui se manifeste sur tous les points de la France.

INSTITUTION SAINT-LOUIS

La classe de rhétorique de l'Institution Saint-Louis de Saumur a eu cinq élèves admissibles sur sept aux examens du baccalauréat ès-lettres.

Ces cinq élèves ont été définitivement reçus. Ce sont : MM. de Bellefonds, Bernard, Gauthier, Roy Eugène, Roy Marcel.

LE CŒUR ET L'HONNEUR

Par Léon LÉCONTE

PREMIÈRE PARTIE

V. — UNE AME QUI SE BRISE

(Suite)

Paul Aubierge s'interrompit un instant pour jeter aux environs un regard scrutateur. Aussi loin que la vue pouvait s'étendre, la lande était déserte.

Il reprit à voix basse :

— Tu te souviens de l'époque où mon père te déclara qu'il ne pouvait plus te garder chez lui, n'ayant plus de commerce... Ce que tu ne sais pas, ce sont les circonstances qui ont précédé et décidé sa résolution de se retirer des affaires... J'étais très jeune alors et n'ai pas bien saisi, tu comprends l'événement dans tous ses détails, étant du reste toujours resté fort ignorant en ces sortes de matières. Pourtant bien des choses m'ont frappé et sont demeurées présentes à ma mémoire.

De nouveau le jeune homme s'arrêta comme pour évoquer le fantôme des jours envolés. Le

garde, respectant sa rêverie, marchait près de lui, pensif.

— Je revois le passé douloureux, et il me semble toujours que c'est hier, continua Paul. Le père de mes toutes jeunes années apparaît à ma pensée avec sa gaieté, son sourire si bon. Je le vois encore plaisanter M. Saint-Héliier, qui souvent me faisait danser sur ses genoux et auquel je voulais échapper, me débattant et criant comme un beau diable. Je ne savais pas, à cet âge, ce qu'il serait pour moi un jour!... Notre maison alors était joyeuse. Quand je ferme les yeux, elle se représente dans mon esprit tout encadrée de verdure et illuminée par un radieux soleil. Un détail insignifiant est resté présent à mon souvenir. Mon père aimait beaucoup le muguet et le réséda, je le suppose du moins, car il y avait toujours un petit bouquet de l'une ou de l'autre plante dans notre petit salon. Eh bien, aujourd'hui, chaque fois qu'un de leurs parfums frappe mon odorat, le petit salon ensoleillé paraît devant mes yeux tel qu'il était autrefois... Nous étions bien heureux dans ce temps-là!... Mais, peu à peu, tout cela changea, tout s'assombrit insensiblement... Plus d'une fois, j'entendis mon pauvre père soupirer, plus

d'une fois je le vis pâle, attristé, repoussant distraitement mes caresses importunes, le front perdu dans ses livres... Et puis, il y eut un autre changement auquel, depuis, je n'ai jamais pu repenser sans une vive émotion. Chaque matin, en descendant de sa chambre, mon père buvait un petit verre de rhum en fumant une pipe, à la fenêtre ou dans le jardin en été, au coin du feu en hiver. Il cessa d'en prendre. Bientôt, il renonça au vin, ne s'en permettant qu'un seul verre, le dimanche, après dîner. Moi, je continuai d'en boire comme auparavant. D'abord, je n'en voulus pas accepter seul : — Papa, lui dis-je, si tu n'en prends pas, je n'en prendrai pas non plus!... Il me répondit, pauvre père, que le médecin lui avait défendu le vin et les liqueurs... Il était grand fumeur, il vint pour tant un moment où il ne s'accorda plus que quatre pipes par jour, une le matin, une après son dîner de midi et deux au soir... Il devenait sombre par instants. Seul M. Saint-Héliier l'égayait un peu... M. Saint-Héliier a toujours été pour mon père un ami, dans toute l'acceptation du mot ; la suite le fit bien voir... Quand il n'était plus là, mon père redevenait soucieux. Un jour, cependant, il se plaignit devant moi :

— « Les affaires ne vont plus, disait-il, c'est d'un lourd incroyable. — Si tu as besoin de moi, répondit M. Saint-Héliier, ne te gêne pas, tu sais!... » Mon père le remercia ; « il n'en était pas là, grâce à Dieu!... » Peu de temps après, il annonça son intention de liquider son commerce et de chercher un emploi quelconque : « Décidément, rien ne marchait... » Il mit sa maison de commerce en vente, mais il se présenta peu d'amateurs sérieux... C'est sur ces entrefaites que la double banqueroute du banquier R... et du notaire E... chez lesquels il avait des fonds importants placés, vint porter le dernier coup à mon pauvre père!... De ce moment-là, tout le monde lui tomba sur le dos. Je me rappelle son air désespéré : — « C'était bien la peine, murmura-t-il, de réformer son train de maison, de se priver de tout superflu, pour en arriver là!... Comment régler mes comptes?... Ce qui me reste n'y suffira jamais... c'est la faillite!... Mon Dieu, mon Dieu! moi en faillite!... Qui aurait cru cela!... » Je l'entendais parler ainsi tout seul, marchant à grands pas, l'air égaré. J'ai toujours pensé qu'il avait songé à se tuer... Il me prenait sur ses genoux, lissait mes cheveux de sa main tremblante, disant avec un soupir : —

Nous applaudissons à ce nouveau succès de l'Institution Saint-Louis.

JEUNE ITALIEN NOYÉ

Samedi soir, après la journée, un jeune apprenti cimentier, Giulio Martino, en compagnie de deux camarades, voulut prendre un bain à la Blanchisserie. Plus prompt que ses compagnons, il se jeta le premier à l'eau. A peine avait-il fait quelques brasses qu'il poussa des cris désespérés et disparut.

M. Verecelletti, son patron, accourut et se jeta tout habillé à l'eau, bien que ne sachant pas nager, mais ne put atteindre son apprenti.

Plusieurs officiers qui se trouvaient dans ces parages accoururent également; leurs efforts furent sans résultat. Le jeune Italien avait été entraîné par le courant; son corps n'est pas encore retrouvé.

Giulio Martino, âgé de 17 ans, avait dîné avec ses camarades à 7 heures, et tout porte à croire qu'il a succombé à une congestion qui, dès le début, a paralysé ses mouvements; sans cela, il est probable qu'il ne se serait pas noyé.

Il était originaire de la commune d'Ailuche (haute Italie).

Mort subite. — M. Deschamps, célibataire, âgé de 33 ans environ, et atteint depuis longtemps d'une affection du cœur, a succombé hier dans la prairie d'Offard. M. Deschamps, employé à Cholet, était venu dans sa famille pour cause de santé. Au moment où il a été surpris par la mort, il était assis sur l'herbe et lisait un journal.

UN VOL QUI COUTE CHER

Vendredi, assez tard dans la soirée, à Allonnes, le sieur Boireau, fut mis en éveil par les cris de ses poules. Redoutant quelque voleur, il s'arma de son fusil et se dirigea vers la cour où se trouve son poulailler. Il aperçut un homme qui chercha d'abord à se dissimuler, puis, changeant subitement de tactique, cet inconnu s'avança vers lui.

M. Boireau le renversa d'un coup de crosse de fusil. Notre homme déguerpi aussitôt, mais il tenait une volaille qu'il ne lâchait pas, malgré les cris et les menaces du propriétaire. M. Boireau fit feu, espérant bien ne l'atteindre qu'aux jambes, mais le coup porta dans le flanc. Le blessé fit quelques pas, tomba, se releva pour aller s'affaïsser à 200 mètres plus loin, sur le talus d'un fossé.

C'est là qu'il a été pris. Les voisins de Boireau se chargèrent d'aller prévenir la gendarmerie. Le voleur n'était autre qu'un sieur Vilhem, âgé de 41 ans, habitué de la police correctionnelle pour vols et rapines.

Les gendarmes l'ont amené à l'hospice de Saumur, où il a succombé hier.

On croit que Vilhem avait un complice et tout fait espérer qu'on est sur ses traces.

TOURS. — Résultats du scrutin de ballottage pour les élections au Conseil d'arrondissement:

Canton de Tours-Centre. — Inscrits, 5, 888; votants, 3,553. — M. Pillet, conservateur, 1,878 voix, élu; M. Loiseau, républicain, 1,665.

Canton de Vouvray. — Inscrits, 3,184; votants, 2,727. — M. Tardiveau, conservateur, 1,432 voix, élu; M. Guénehault, républicain, 1,281.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

A l'occasion de l'Exposition universelle de 1889, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations des départements de la Sarthe, de l'Indre-et-Loire et du Maine-et-Loire pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira de Tours le vendredi 9 août, à 41 heures 40 matin.

Il desservira les stations comprises entre Trélazé, Sainte-Maure, Verneuil-Saint-Germain, Chissay, Châteaurenault, Plessis-Pellouailles, Longué, Arnage, La Chapelle-du-Chêne, La Flèche, Aubigné, Mur-de-Sologne, Tours et Mer.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le mercredi 14 août, à minuit 45 (nuit du mardi au mercredi).

Toutefois, les voyageurs auront la faculté de partir, soit par ce train, soit par le train n° 41, partant de Paris à 11 heures 15 soir, les 14, 15, 16, 17, 18 et 19 août.

Prix des places aller et retour: 2^e classe, 19 fr., 3^e classe, 13 fr. 50.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré, et au plus tard le 8 août, à 6 heures du soir.

LES DISCOURS DES DISTRIBUTIONS DE PRIX

Pierre Véron commence ainsi son « Courrier de Paris » dans le dernier numéro du *Monde illustré*:

« Un méli-mélo assez bizarre que la dernière semaine. Tandis que les électeurs votaient, les collégiens prenaient leurs ébats.

» Au préalable, on les avait couronnés, les collégiens, avec accompagnement de discours congrus. Oh! ces discours! La plus sottise chose du monde! Quel épouvantable souvenir nous en avons conservé, nous tous qui avons passé par les bancs de l'*Alma mater*!

» C'est l'heure des impatiences fébriles. Les uns attendent l'instant suprême où leur nom sera proclamé au bruit des fanfares, les autres le moment suave où ils prendront leur volée pour deux mois de paresse. Et c'est alors qu'on voit se lever un monsieur raide, compassé, glacial, qui tient à la main une terri-

diant, afin de me laisser un petit héritage après lui!... Un soir, M. Saint-Héliér, qui venait de rentrer de voyage, m'annonça que mon père était souffrant et que le lendemain, de bonne heure, nous partirions pour le voir... M. Saint-Héliér semblait si ému en me disant cela que je compris tout de suite que mon père était gravement malade... Le jour suivant nous partîmes... Il faisait, je me rappelle, un temps gris et froid. Bientôt même, une petite pluie fine tomba qui nous glaçait... Nous étions tristes, et, pendant la route, nous n'échangeâmes pas dix paroles... Quand nous arrivâmes chez mon père, il était au plus mal. Il venait de recevoir les secours de la religion à laquelle il avait toujours été fort attaché... Peu de temps avant sa mort, il demanda à demeurer un instant seul avec moi... M. Saint-Héliér obéit et se retira. Alors, mon père, d'une voix qui s'affaiblissait de minute en minute, me rappela que M. Saint-Héliér nous avait sauvés de la ruine et de la honte, et, malgré mon jeune âge, sachant que je me souviendrais, il me fit jurer de consacrer mes jours à acquitter sa dette de reconnaissance envers ce noble cœur, à lui sacrifier ma vie et plus que ma vie, s'il le fallait, et à l'aimer toujours... Je jurai... Une

« Pauvre enfant! pauvre enfant!... » Et la nuit, je l'entendais sangloter... Un matin, M. Saint-Héliér arriva. Il avait appris le malheur qui frappait mon père et il l'accourait. Son premier mot fut un reproche à celui-ci qui n'avait pas eu la confiance de s'adresser à lui. Puis il lui dit de ne s'inquiéter de rien. Il avait vu les gens d'affaires, il répondait de tout, il avait tout arrangé... On a même assuré qu'il avait avancé à mon père une forte somme... C'est possible, mais il a toujours nié cela, et je n'ai pas osé insister pour le savoir... Quand on sut qu'il se portait garant pour mon père, les choses allèrent comme sur des roulettes. On accorda du temps. Les affaires reprurent un peu; la maison fut cédée avantagusement, et, s'il ne resta presque rien du prix de vente, du moins tout le monde fut payé intégralement. Non content de cela, M. Saint-Héliér chercha et trouva un emploi honorable pour son ami, et le décida non sans peine à lui confier l'éducation de son fils. Ce fut avec bien des larmes de part et d'autre que je me séparai de mon père chéri... Chaque année, il venait nous visiter, passait deux ou trois jours à la Saulaye... J'ai su depuis qu'il vivait comme un anachorète, comme un men-

fiante collection de feuillets noircis. Ce qu'il appelle sa harangue, et ce qui n'est en réalité qu'une insupportable et banale dissertation sur un lieu commun quelconque! Et il faut écouter, tout en piaffant, cette filandreuse rapsodie; et il faut même avoir l'air d'applaudir par-ci par-là. Ça, les applaudissements, c'était une de nos vengeances; car nous les prolongions toujours de façon à étouffer deux ou trois phrases de l'orateur-lecteur. Manière de jouer à qui perd gagne.

» Si l'on prenait la collection complète de ces rhétoriques opiacées, il y aurait de quoi élever les plus impérisables des monuments au prud'hommisme. Nulle part ailleurs il ne s'est débité autant de bêtises solennelles que dans ces inutiles et obstruantes déclamations.

» Qui dira jamais pourquoi l'on s'obstine à en prolonger l'usage?

» Un premier pas a été fait. On a aboli le discours latin. Mais les autres, quand en délévrera-t-on les générations futures?.. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 3 août 1889.
Bonne séance de fin de semaine. Marché très ferme, affaires actives. Le 3 0/0 a dépassé le cours de 85 et s'établit à 85.02. Le 4 1/2 0/0 cote 105.27.

Le Crédit Foncier est fermement tenu à 1,273.75. Les achats en obligations foncières et communales se développent et les cours progressent sensiblement.

La Société Générale s'avance à 435. La Banque d'Escompte entretient un bon courant d'affaires à 507.50.

Nouvelle avance de la Banque de Paris et des Pays-Bas à 722.50.

Les Dépôts et Comptes courants gagnent 1.25 à 596.25.

Le Crédit Lyonnais est coté à 678.75. Le Panama a des transactions à 47.50.

La Tour Eiffel se négocie de 990 à 995. Les obligations des Immeubles de France offrent un emploi très fructueux. Le remboursement à 1,000 fr. fait ressortir la prime à plus de 600 fr.

Les obligations des Chemins Argentins ont un excellent courant d'affaires à 436 et 437.

L'obligation des Chemins Economiques s'inscrit à 376.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Le *Progrès financier*, un des plus anciens organes de la presse financière, est envoyé gratuitement, à titre d'essai, pendant deux mois, à toute personne qui en fait la demande à l'administration, place du Havre, à Paris, afin que chacun puisse juger de la valeur de ses renseignements.

Sauvée si promptement!

Beauregard (Puy-de-Dôme), le 3 avril 1889. — Vos Pilules Suisses devraient s'appeler *Pilules miraculeuses*. Ma femme avait des douleurs de ventre, elle n'avait plus la force de se lever du lit; et maintenant elle est complètement guérie. Je vous remercie de l'avoir sauvée si promptement, et je vous autorise à publier ma lettre.
(Sig. lég.)
JEAN VALLENT.
A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

demi-heure après, mon pauvre père rendait le dernier soupir... Tu sais comment j'ai tenu mon serment jusqu'ici.

Callois essuya une larme qui roulait le long de sa joue bronzée.

— Vous êtes un digne garçon, monsieur Paul, s'écria-t-il, le bon Dieu vous récompensera bien sûr... Je ne puis dire que vous avez fait plus que votre devoir; ça c'est une affaire entre vous et votre conscience! mais il n'y en a pas beaucoup qui auraient agi comme vous, voyez vous bien! Oh! pour ça, non!... Il n'en est pas moins vrai que vous avez tort de vouloir quitter un homme à qui vous avez juré de consacrer votre existence et qui souffrira de votre absence, voyez-vous!

— Soit, répondit le jeune homme avec amertume; mais ce que je fais, c'est encore dans son intérêt, sois-en assuré!

— Et moi, murmura le garde tremblant, croyez-vous que je n'aurai pas bien du chagrin et de l'ennui de vous savoir loin de moi!

— Je le sais, j'en suis sûr, mon vieil ami! Bah! un jour, nous nous reverrons, tu viendras me voir... En attendant tu veilleras, je le répète, sur M. Saint-Héliér... S'il vient à mourir, ne faut-il pas que tu sois là pour lui fer-

Dernières Nouvelles

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Paris, 4 août, 12 h. 22

Nous recevons le résultat connu des scrutins de ballottage d'hier.

Résultats de 462 sur 478 cantons:

Élus: 415 républicains, 43 conservateurs, 4 boulangistes qui sont MM. Laguerre, Habert, Delboy et Duguy dans Charente-Inférieure, Seine-et-Oise, Gironde et Meuse.

8 députés républicains, 2 conservateurs et 1 boulangiste sont réélus.

5 députés républicains, 3 conservateurs et 2 boulangistes sont battus.

4 sénateurs républicains sont réélus, 2 sont battus.

Boulangier a obtenu 22 voix à Gannat; 378 à Nice-Ouest; 4,638 à Marseille (3^e circonscription); 16 à La Souveraine; 2,504 à Toulouse-Nord; 18 à Saint-Etienne Sud-Est; 224 à Saint-Etienne Nord-Ouest; 25 à Nantes (6^e arrondissement); 197 à Baugé; 153 à Pont-à-Mousson; 3 à Lorient (2^e circonscription); 332 à Meaux.

Il n'est élu nulle part.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS,

Faite avec des alcools extra-fin.

Marmande, 43 degrés 1.50 le litre.

Montpellier, 47 — 1.75 le litre.

Armagnac, 50 — 2 » le litre.

Verre compris.

AVIS

M. AVENIER, fabricant d'engrais (non diplômé), à Saumur, informe MM. les Propriétaires, qu'à partir du 15 juillet, il fera faire les vidanges à raison de CINQ FRANCS le mètre cube pour toute fosse cubant plus de quatre mètres.

Ce prix est inférieur de UN FRANC à celui de l'adjudicataire de la ville.

S'adresser au bureau de police et demander que les fosses soient faites par M. AVENIER.



Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

mer les yeux...

— Oh! oui, comptez sur moi, murmura Callois en s'essuyant les yeux... Hélas! pensa-t-il, la douleur l'aura vite emportée!...

— Et, dit-il tout haut, quand partez-vous monsieur Paul?

— Dans deux ou trois jours... tu viendras me conduire à la gare, n'est-ce pas?

— Pardine!... je voudrais bien voir qu'il en fût autrement... Et, comme ça, où allez-vous, dites?

— A Paris d'abord, puis après, je n'en sais rien; bien loin d'ici, sans doute! D'ailleurs, chaque mois, tu trouveras une lettre poste restante. Vas-y du 1^{er} au 5, et, de ton côté, écris-moi, mais ne dis pas mon adresse.

— Alors vous me l'enverrez... je comprends!

— Partout où j'irai tu en seras instruit. Il est probable que je changerai souvent de domicile, hélas!

(A suivre.)

Étude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n° 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE.

VENTE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Au plus offrant et dernier enchérisseur, A l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice, à midi,

En un seul lot

D'UNE MAISON

ET SES DÉPENDANCES

Sise route de Saumur, commune de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le SAMEDI 7 SEPTEMBRE 1889, heure de midi, à la barre du Tribunal civil de Saumur, audience des saisies immobilières dudit Tribunal.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu de 1^o de la grosse dûment en forme exécutoire d'un acte reçu par M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay, en date du huit décembre mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré, contenant vente de la maison dont s'agit par M. et M^{me} Pasquier-Beaufils à M. et M^{me} Pasquier-Restiveau, moyennant la somme de 8,500 francs ;

2^o De la grosse dûment en forme exécutoire d'un acte reçu par M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay, en date du trente-un décembre mil huit cent quatre-vingt-un, contenant transport de créance par M. et M^{me} Pasquier-Beaufils sur M. et M^{me} Pasquier-Restiveau, d'une somme principale de trois mille francs à M. Beau mont-Goupil ;

Et par suite de la saisie immobilière pratiquée suivant procès-verbal de BEDON, huissier à Montreuil-Bellay, en date du six avril mil huit cent quatre-vingt-neuf, dénoncée par exploit du même huissier, en date du neuf avril mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré, à M. et M^{me} Pasquier-Restiveau et suivant exploit du même huissier, du dix-sept avril, à M. Chaignon, tiers détenteur, visé et transcrit avec les exploits de dénonciation au bureau des hypothèques de Saumur, le dix-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-neuf, vol. 45, n° 40 et 41 ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M. Louis Beaumont-Goupil, propriétaire, demeurant à Champagne, commune du Vaudelnay-Rillé (Maine-et-Loire),

Ayant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8, lequel se constitue et occupera pour lui sur la présente et ur suite de saisie et ses suites ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o M^{me} Louise Restiveau, épouse séparée judiciairement quant aux biens de M. Louis Pasquier, avec lequel elle demeure à Angers, rue de la Treille ;

2^o M. Louis Pasquier, époux de dame Louise Restiveau, pour l'assister et autoriser, demeurant à Angers, rue de la Treille, parties saisies ;

3^o M. Louis-Armand Chaignon, minotier, demeurant à Brou, commune du Coudray-Macouard, tiers, détenteur de l'immeuble et partie saisie ;

Il sera, le samedi sept septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, à midi, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de Saumur, au palais de justice, procédé à la vente sur saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, d'un immeuble dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Une maison, sise à Montreuil-Bellay, route de Saumur, composée :
1^o D'une chambre basse servant de cuisine avec un petit refuge en triangle dans le mur séparatif d'avec M. Mourault ;
2^o D'une boutique avec devanture sur la route, à côté de la cuisine dont

il vient d'être parlé, chambre haute à cheminée et grenier au-dessus ;

Cave au-dessous dont l'entrée se trouve dans la cuisine sus-désignée ;

3^o Petite chambre ensuite ouvrant dans la boutique et ayant une croisée sur la cour ci après désignée ;

4^o Boulangerie avec four derrière la boutique et la première chambre ci-dessus désignée, grenier au-dessus avec escalier desservant la chambre et le grenier de la boutique ;

Dans cette boulangerie il existe un puits commun entre époux Pasquier-Beaufils et époux Pasquier-Restiveau pour le tirage à ce puits ;

5^o Une portion de cour dont l'ouverture se trouve sur la rue qui conduit de la grande route à la rue du Port-Sainte-Catherine ;

6^o Un hangar au fond de cette cour, avec une écurie au bout faisant retour d'équerre sur la cour réservée par époux Pasquier-Beaufils.

Le tout se tenant, joignant au nord et au levant M. Mourault, au midi les époux Pasquier-Beaufils et au couchant la grande route et la petite rue conduisant au Port-Sainte-Catherine. Il est ici déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du Code de procédure civile, modifié par la loi du vingt-un mai mil huit cent cinquante-huit, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur ledit immeuble, saisi pour raison d'hypothèques légales, devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication, et que faute par eux de ce faire dans ledit délai et icelui passé, l'immeuble dont s'agit passera aux mains de l'adjudicataire franc et libre de toutes charges de cette nature non inscrites.

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges, l'enchère sera reçue sur la mise à prix fixée par le poursuivant à la somme de mille francs.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué poursuivant ;

2^o Et au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le premier août mil huit cent quatre-vingt-neuf.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le août mil huit cent quatre-vingt-neuf, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (657) Signé : L. PALUSTRE.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1890

UNE MAISON

Avec Magasin, Cour, Remise et Écurie,

Située à Saumur, rue de l'Abreuvoir

S'adresser, pour traiter, audit M^e GAUTIER. (640)

MAISON

A LOUER PRÉSENTEMENT

AVEC COUR ET JARDIN

7, rue de la Grise.

S'adresser à M. PETIT-SALMON, rue de la Comédie. (595)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1890.

Grande Maison

Rue de la Petite-Bilange, occupée par M. CHAUSSEPIED.

S'adresser à M. GAGNEUX, à Presles. (529)

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean 1890

Habité par M. MINDET, employé receveur à la gare d'Orléans, route de Rouen, 21.

S'adresser à M. JULES LEBEUF, à Brain-sur-Allonnes. (637)

A VENDRE

Un Chien ou une Chienne couchants, race Saint-Germain, blanc orange, deux ans.

S'adresser au Garde du château de Lançon, commune de Brézé.

VIN DE QUINQUINA

Phosphaté à la Co a du Pérou

du D^r VIAULD

Le plus efficace et le plus agréable des toniques.

DÉPÔT : A. Pradeau, pharmacien de 1^{re} classe, Pharmacie Centrale, 27, rue de la Tonnelles. (408)

PHARMACIE CLOSIER

La PHARMACIE A. CLOSIER est transférée rue Dacier, n° 19, en face la Caisse d'Épargne.

Changement de Domicile

L'Étude de M^e POIRIER, huissier, est transférée rue du Puits-Tribouillet, 4. (580)

A VENDRE

Un petit Chariot à quatre roues suspendu sur ressorts.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UNE BOUTIQUE DE CHARRON-FORGERON

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une apprentie pour les Tapisseries artistiques. S'adresser rue du Marché-Noir, n° 10.

Une ancienne Compagnie d'assurances contre l'Incendie et sur la Vie DEMANDE UN REPRÉSENTANT à Saumur.

S'adresser à M. DE ROZEYILLE, bureau restant, La Flèche. (644)

Un Journal conservateur

Tri-hebdomadaire, de province, près Paris, demande un acquéreur sérieux.

— Ce journal a plus d'un demi-siècle d'existence.

S'adresser à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, aux initiales C. X.

PILULES BEECHAM

Pour maladies bilieuses, affections du système nerveux, telles que flatulences, coliques ventruses, nausées, maux de tête, vertiges, tympanite, ballonnement du ventre après le repas, assoupissements, rhumes, refroidissements, échauffements, manque d'appétit, étouffements, dyspnée, constipation, taches épidermiques, insomnies, cauchemars, tremblements, nerveux, etc. La première dose soulage le malade dans les vingt minutes. Ce n'est pas une exagération. On engage les personnes qui souffrent à se procurer une boîte de ces pilules à titre d'essai, elles reconnaîtront que leur valeur dépasse bien 20 francs la boîte.

Les PILULES BEECHAM, prises suivant les indications, se recommandent surtout à l'usage des dames comme moyen curatif rapide et efficace. Ces pilules guérissent toutes les affections intestinales et irrégularités du système. Dans les cas D'AFFAIBLISSEMENT DE L'ESTOMAC ; DE DIGESTIONS LABORIEUSES ; DE DESORGANISATION DU FOIE elles agissent comme un charme, une ou deux doses suffisent pour opérer des miracles dans l'organisme, elles fortifient le système musculaire, ramènent le bon appétit et ramènent le long temps perdu l'habitude de son appétit et ramènent la physique dans tout son caractère. Ce sont là des "effets" connus par des milliers de personnes de toutes classes de la société humaine ; et la preuve, offrant la meilleure garantie, aux valides et à ceux qui ont entre tous les meilleurs brevets, est le GRAND RÉGÉNÉRATEUR QUE LES PILULES BEECHAM. Chaque boîte renferme l'inspiration. Ces pilules sont préparées uniquement par THOMAS BEECHAM, à St Helens, Lancashire, Angleterre, et se vendent dans toutes pharmacies en France à raison de 2 francs et de 450 la boîte. Seul représentant pour la France. PHARMACIES ANGLAISES, RUE CASTIGLIONE, 2, ET AVENUE DES CHAMPS ÉLYSÉES, 62, PARIS.

A SAINTE-GENEVIÈVE

10, rue du Marché-Noir, Saumur.

Tapisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOEL a l'honneur d'informer les Dames de Saumur qu'elle vient d'ouvrir, 10, rue du Marché-Noir, un Magasin de Tapisseries où elles trouveront un grand choix de LAINES, SOIES, CANEVAS et tous les Articles s'y rattachant.

M^{me} NOEL se charge aussi de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

LA REVUE DES JOURNAUX ET DES LIVRES

Publie en ce moment l'IMMORTEL, par Alphonse DAUDET.

Nos lecteurs nous consultent souvent sur le choix d'une Revue hebdomadaire. Nous ne pouvons faire mieux que de leur indiquer la **Revue des Journaux et des Livres**, qui est dans sa 5^e année : c'est la publication la plus curieuse et la plus intéressante de notre époque. Ce journal reproduit en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans les journaux et livres de la semaine : *Articles à sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualité, Curiosités scientifiques, Connaissances utiles, Joyeux devis, Nouvelles à la main, Petites notes*, etc. Des gravures d'actualité viennent reproduire le portrait de l'homme du jour, ou donner l'idée de l'événement le plus récent. La **Revue des Journaux** publie actuellement, comme feuilletons, **PETITE MARTE**, par Elie Flourès, et **l'IMMORTEL**, par Alphonse Daudet, le plus grand succès de l'année.

La **Revue des Journaux et des Livres** donne en primes gratuites, aux abonnés d'un an, un volume de 3 fr. 50 ; pour six mois, un volume de 2 fr., et enfin, pour trois mois, un volume de 1 fr., à choisir chez les libraires de Paris.

La collection des quatre premières années de la **Revue des Journaux** contient plus de mille Nouvelles littéraires et Contes variés des plus grands écrivains ; elle donne un nombre considérable de renseignements utiles dans les Lettres, les Sciences et les Arts : c'est, en un mot, un **résumé de la production intellectuelle des quatre dernières années**. Elle contient, en outre, des romans complets d'Alphonse DAUDET, d'Henri ROCHFORD, de MARTIAL-MOULIN, d'Octave FEUILLET, de Ludovic HALEVY, etc., etc. Chaque volume, solidement relié en toile rouge, avec titres dorés, coûte 14 francs.

Abonnement : départements, trois mois, 4 fr. ; six mois, 7 fr. ; un an, 12 fr. ; étranger : trois mois, 4 fr. 50 ; six mois, 8 fr. ; un an, 14 fr. On s'abonne, sans frais, dans les bureaux de poste français et étrangers.

La **Revue des Journaux** est en vente chez tous les libraires, les marchands de journaux et dans les gares (20 centimes).

Adresser les lettres et mandats à M. G. NOBLET, administrateur, 13, rue Cujas, Paris.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture progressive et Industrie agricole (34^e ANNÉE)

Paraissant tous les Samedis. — Avec de nombreuses figures

ADMINISTRATION : 15, RUE DE Tournon, PARIS

Franco à domicile, un an, 6 fr. ; — Six mois, 3 fr. 50 ; — Trois mois, 2 fr. 50.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CH. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS

VELOUTINE

CH. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

EXIGER la MARQUE de FABRIQUE

ET LE TIMBRE de GARANTIE de l'UNION des FABRICANTS.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur

188

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,